



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 21 JUILLET 2025 - N° 2025/56

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3^{ème} ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 10 juillet 2025

Date affichage : 22 juillet 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Marie BERNARD, Marc LIONARD, Carine MOULY, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

Excusés : Sophie BRODUT, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Christophe METREAU, Lionel NORMANDIN et Claire LEGER

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Ghislaine GUILLEMAIN

OBJET : Tarifs de location des salles (polyvalente et écuries du château) à compter du 1^{er} avril 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune met à disposition par location, la salle polyvalente et les écuries du château (petite salle, grande salle et cuisine).

Par délibération du 23 mai 2023, il a été validé des tarifs de location.

Toutefois, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les demandes de location de la salle polyvalente par des associations hors Montguyon et des habitants hors Montguyon sont en augmentation depuis plusieurs mois. Jusqu'à présent la location de la salle polyvalente était réservée aux associations de Montguyon et habitants de Montguyon (délibération du 23 mai 2023 n° 2023-46). Aussi, il convient de valider la location de la salle polyvalente aux associations hors Montguyon et aux habitants hors Montguyon et d'en déterminer le montant de location.

Monsieur le Maire propose le montant de 200€ pour la location de la salle polyvalente aux associations hors Montguyon et aux habitants hors Montguyon.

Monsieur le Maire propose également que les autres tarifs de location restent inchangés (annexe 1 à la présente délibération).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** la location de la salle polyvalente aux associations hors Montguyon et aux habitants hors Montguyon,
- **D'APPROUVER** le tarif de 200€ pour la location de la salle polyvalente aux associations hors Montguyon et aux habitants hors Montguyon à compter du 1^{er} avril 2025 (annexe 1 à présente délibération),
- **DE NE PAS PROCEDER** au changement des tarifs des salles des écuries du château (petite salle, grande salle et cuisine) et de la salle polyvalente pour les associations de Montguyon et habitants de Montguyon à compter du 1^{er} avril 2025 (annexe 1 à la présente délibération),
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives et signatures relatives à ce dossier de tarifs de location des salles.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF



La (Le) Secrétaire de séance,